

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE  
SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

**ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2023**

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de la  
**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité du professionnel en exercice**

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de ventes, de tournois et de cotisations dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des ventes, des tournois et des cotisations comptabilisés, de l'excédent des produits et des charges, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 et de l'actif net au 31 mars 2023, au 31 mars 2022 et au 1 avril 2021. Nous avons par conséquent exprimé une conclusion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Groupe RDL Drummondville SENCRL<sup>1</sup>

Drummondville  
Le 7 juillet 2023

---

<sup>1</sup> Par Marie-France Lambert, CPA auditrice

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE****Résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****PRODUITS (annexe A)****420 109 \$****329 200 \$****CHARGES**

Stocks au début

**4 530**

11 589

Achats

**12 517**

16 457

Stocks à la fin

**(2 847)**

(4 530)

Salaires et charges sociales

**92 638**

84 277

Aide aux clubs

**300**

275

Assurances

**2 042**

1 973

Bourses et commissions

**72 556**

28 534

Communications

**2 686**

3 039

Dépenses des tournois

**63 576**

59 601

Formation

**5 450**

1 885

Fournitures de bureau

**10 616**

5 795

Frais bancaires

**943**

839

Frais de déplacements

**9 077**

3 494

Frais de réunions

**1 946**

790

Location de salles

**9 942**

735

Publicité et promotion

**1 074**

2 066

Représentation

**19 674**

6 331

Services professionnels

**27 437**

16 372

Taxes et permis

**-**

36

Autres

**2 452**

2 015

**336 609**

241 573

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES****83 500 \$****87 627 \$**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Affectations internes (note 4)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>				
Déjà établi	285 602 \$	195 747 \$	481 349 \$	394 603 \$
Redressements des exercices antérieurs (note 3)	-	4 927	4 927	4 046
Redressé	285 602	200 674	486 276	398 649
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(33 760)	117 260	83 500	87 627
Affectations internes (note 4)	161 935	(161 935)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>413 777 \$</b>	<b>155 999 \$</b>	<b>569 776 \$</b>	<b>486 276 \$</b>

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

Situation financière

Au 31 mars

2023

2022

**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	458 209 \$	477 320 \$
Débiteurs (note 5)	19 191	21 059
Apports	52 700	48 772
Stocks	2 847	4 530

---

**532 947** 551 681**PLACEMENTS (note 7)****120 145**

-

---

**653 092 \$**

551 681 \$

**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 8)	39 976 \$	32 634 \$
Dépôts sur prêts de matériel	840	740
Apports reportés (note 9)	12 500	2 031
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	30 000	-

---

**83 316** 35 405**DETTE À LONG TERME (note 10)**

-

30 000

---

**83 316**

65 405

**ACTIF NET****ACTIF NET AFFECTÉ****413 777**

285 602

**ACTIF NET NON AFFECTÉ****155 999**

200 674

---

**569 776**

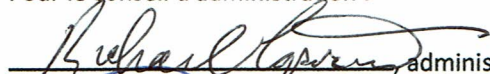
486 276

---

**653 092 \$**

551 681 \$

Pour le conseil d'administration :

  
\_\_\_\_\_, administrateur  
\_\_\_\_\_, administrateur

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE****Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent des produits sur les charges	83 500 \$	87 627 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	1 868	(8 961)
Stocks	1 683	7 059
Apports	(3 928)	(21 456)
Créditeurs	7 342	4 308
Dépôts sur prêts de matériel	100	-
Apports reportés	10 469	15 896
	<b>101 034</b>	<b>84 473</b>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(120 145)	-
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(19 111)</b>	<b>84 473</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>477 320</b>	<b>392 847</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>458 209 \$</b>	<b>477 320 \$</b>

**1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif ayant pour mission de développer la pratique du Scrabble® francophone au Québec, d'encadrer, d'organiser et de tenir des activités à caractère compétitif ou amical relativement à la pratique du jeu de Scrabble® ainsi que d'offrir des biens et services de toute nature en relation avec les objectifs de l'organisme.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaises créances, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des apports à recevoir et la dépréciation des actifs.

**Constatation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titres de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Cotisations**

Les produits provenant des cotisations sont constatés dans la période couverte par ces produits.

**Autres produits**

Les revenus provenant de ventes de produits, homologation de clubs, redevances spéciales SIMM, ainsi que les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les biens ont été livrés ou que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant de championnats du monde et tournois sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a eu lieu et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Services reçus à titre bénévole**

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs, des dépôts à terme et des apports.

Un passif financier évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de ses créditeurs, de ses dépôts sur prêts de matériel et de sa dette à long terme.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## **3. REDRESSEMENTS**

Au cours de l'exercice, l'organisme a convenu de retraiter les états financiers à l'égard de produits reportés, d'apports à recevoir et de la trésorerie. L'organisme avait encaissé des produits de cotisations avant le 31 mars 2022 pour des services rendus après cette date, cependant aucun produit reporté n'avait été comptabilisé. Le même principe s'applique pour les produits de cotisations encaissés avant le 31 mars 2021 pour des services rendus après cette date. De plus, aucun apport à recevoir n'avait été comptabilisé au 31 mars 2022 pour des subventions obtenues mais non encaissées en lien avec des activités effectuées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022. Finalement, les transactions d'un compte bancaire de l'organisme n'avaient pas été incluses dans les états financiers terminés les 31 mars 2021 et 2022.

En conséquence, le solde de l'actif net non affecté au 1er avril 2021 a été augmenté de 4 046 \$ et les états financiers de l'exercice 2022 ont été redressés. Le solde de l'actif net au 1er avril 2022 a été augmenté d'un montant de 4 927 \$ correspondant aux produits reportés de 7 017 \$ et aux transactions d'un compte bancaire non comptabilisées de 11 063 \$. Au 31 mars 2022, les produits reportés en lien avec les cotisations ont été augmentés de 14 865 \$, des apports à recevoir ont été comptabilisés d'une valeur de 16 000 \$, la trésorerie a augmenté de 746 \$ et les avances pour tournois ont diminué de 1 000 \$. En contrepartie, les produits de cotisations ont diminué de 14 865 \$, les subventions du Ministère de l'Éducation du Québec ont été augmentées de 16 000 \$, les revenus d'intérêts ont augmenté de 7 \$, les intérêts et frais bancaires ont augmenté de 35 \$ et les commissions ont augmenté de 226 \$.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

**4. AFFECTATIONS INTERNES**

	Solde au début	Utilisation	Affectation (désaffec- tations)	Solde de fin
Fonds équipe nationale				
jeunes et Scrabble scolaire	21 129 \$	(5 432) \$	5 000 \$	20 697 \$
Fonds d'aide aux clubs	6 334	(300)	(6 034)	-
Fonds du championnat du Québec	9 500	-	3 617	13 117
Fonds de réserve Placements				
Sports et Loisirs	88 339	-	11 154	99 493
Fonds Bédard-Mercier	50 000	-	30 600	80 600
Fonds de l'équipe nationale	10 300	(4 967)	-	5 333
Championnat du monde 2025	-	-	2 537	2 537
Site et campagne de promotion	-	-	22 000	22 000
Nouveau site web	50 000	(23 061)	33 061	60 000
Promotion	30 000	-	30 000	60 000
Capsules web	20 000	-	30 000	50 000
	<b>285 602 \$</b>	<b>(33 760) \$</b>	<b>161 935 \$</b>	<b>413 777 \$</b>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**5. DÉBITEURS**

	2023	2022
Comptes clients	<b>8 052 \$</b>	10 034 \$
Avances pour tournois	<b>7 355</b>	8 330
	<b>15 407</b>	18 364
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	<b>3 784</b>	2 695
	<b>19 191 \$</b>	21 059 \$

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

## 6. FONDS DE DOTATION

L'organisme a souscrit au cours de l'exercice 2021 au programme Placements Sports et Loisirs lui permettant de recevoir une subvention de contrepartie versée par le Regroupement Loisir et Sport du Québec.

Dans le cadre du Programme, une partie des sommes versées à l'organisme est détenue dans un Fonds de dotation pour un minimum de dix ans. Après ce délai, l'organisme pourra avoir accès à ces fonds.

À sa discrétion, l'organisme pourra recevoir annuellement les revenus découlant du capital. Au 31 mai 2023, les sommes qui sont investies auprès de Desjardins Gestion de Patrimoine sont de 54 809 \$. À la même date, ces sommes investies nettes du rendement et des frais de gestion sont de 1 213 \$ (juste valeur marchande de 53 931 \$).

Le tableau ci-dessous présente les dons et subventions investis depuis la souscription au Programme :

	2023	2022	2021	Total
<b>Sommes conservées par Desjardins Gestion de Patrimoine</b>				
Subvention du Programme Placements Sports et Loisirs - Mesure Covid 19 - 10 ans	- \$	- \$	13 592 \$	13 592 \$
Subvention du Programme Placements Sports et Loisirs - Appariement supplémentaire - 10 ans	-	8 029	-	8 029
Subvention du Programme Placements Sports et Loisirs - 10 ans	10 603	20 736	-	31 339
Distributions réinvestis	636	-	-	636
	<b>11 239 \$</b>	<b>28 765 \$</b>	<b>13 592 \$</b>	<b>53 596 \$</b>

Ce tableau inclut ni le rendement ni les frais de gestion cumulatifs depuis l'investissement initial.

## 7. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôts à terme, portant intérêts à des taux variant de 3,25 % à 4,02 %, échéant de décembre 2024 à octobre 2027	<b>120 145 \$</b>	- \$

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

**8. CRÉDITEURS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs	11 500 \$	3 642 \$
Salaires et vacances	7 144	6 249
Retenues à la source et charges sociales	684	861
Produits reportés	20 648	21 882
	<b>39 976 \$</b>	<b>32 634 \$</b>

**9. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début	2 031 \$	1 000 \$
Plus : Montant reçu	59 410	2 031
	<b>61 441</b>	<b>3 031</b>
Moins : Montant constaté à titre de produits	48 941	1 000
Solde à la fin	12 500 \$	2 031 \$

**10. DETTE À LONG TERME**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Emprunt de 40 000 \$, déduction faite d'une aide gouvernementale de 10 000 \$ assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral	30 000 \$	30 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(30 000)	-
	<b>- \$</b>	<b>30 000 \$</b>

Le versement en capital à effectuer au cours du prochain exercice est le suivant :

2024	30 000 \$
------	-----------

## **11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et les apports.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Au 31 mars 2023, l'organisme n'a aucune concentration de crédit.

Pour les apports, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

## **12. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mars

2023

2022

**ANNEXE A - PRODUITS**

Subvention pour projet spécial	22 500 \$	- \$
Subvention du Ministère de l'Éducation du Québec	190 804	207 553
Cotisations	41 620	27 554
Dons	16 334	18 766
Homologation de clubs	8 040	2 636
Intérêts	3 852	263
Redevances spéciales SIMM	715	-
Tournois	109 459	53 009
Ventes de produits	19 429	16 327
Autres	7 356	3 092
	<b>420 109 \$</b>	<b>329 200 \$</b>